

MILLENIUUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2021

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION

INTERMEDIAIRE ARRETEE AU 31 MARS 2021

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société « **Millenium Obligataire SICAV** » au 31 Mars 2021, qui font apparaître un actif net de **2.139.548** dinars pour un capital de **2.069.889** dinars et une valeur liquidative égale à **103,766** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois au titre de la société « AL HIFADH SICAV » représentent 5,10% de l'actif net de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 ; et
- Les actifs de Millenium Obligataire SICAV, s'élevant au 31 mars 2021 à 2.150.614 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 1.967.817 dinars, soit 91,50 % de valeurs mobilières et de 181.083 dinars soit 8,42 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 30 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Amine BEN JEMAA

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2021

(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 31/03/2021	AU 31/03/2020	AU 31/12/2020
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	1 547 330	1 644 385	1 623 486
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		109 094	103 675	107 903
b - Obligations et valeurs assimilées		1 438 236	1 540 710	1 515 583
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	601 570	787 496	773 861
a - Placements monétaires		420 487	210 958	414 652
b - Disponibilités		181 083	576 538	359 209
AC 4 - Autres actifs	4.1.5	1 714	1 846	1 714
a - Débiteurs divers		1 714	1 846	1 714
TOTAL ACTIF		2 150 614	2 433 727	2 399 061
<u>PASSIF</u>				
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.6	5 253	5 106	5 423
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.7	5 813	8 740	3 733
TOTAL PASSIF		11 066	13 846	9 156
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 - Capital	4.1.8	2 069 889	2 328 765	2 328 859
CP 2 - Sommes distribuables		69 659	91 116	61 046
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		54 236	72 317	6
b - Sommes distribuables de la période		15 423	18 799	61 040
ACTIF NET		2 139 548	2 419 881	2 389 905
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 150 614	2 433 727	2 399 061

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 MARS 2021

(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	18 337	21 118	74 352
a - Dividendes		-	-	5 353
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		18 337	21 118	68 999
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	5 835	3 261	18 729
a - Revenus des bons de trésor à court terme		5 835	3 261	18 729
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		24 172	24 379	93 081
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.3	(5 252)	(5 106)	(21 032)
REVENU NET DES PLACEMENTS		18 920	19 273	72 049
CH 3- Autres charges	4.2.4	(1 763)	(1 747)	(13 022)
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 157	17 526	59 027
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(1 734)	1 273	2 013
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		15 423	18 799	61 040
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 734	(1 273)	(2 013)
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		922	1 047	(1 191)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		922	1 145	(898)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-	-
Frais de négociation de titres		-	(98)	(293)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		18 079	18 573	57 836

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 MARS 2021
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	18 079	18 573	57 836
a - Résultat d'exploitation	17 157	17 526	59 027
b - Variation des plus (ou moins) values potent./titres	922	1 145	(898)
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	-	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	(98)	(293)
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(55 977)
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(268 436)	307 531	294 269
a - Souscriptions	201 105	404 506	2 090 137
- Capital	194 800	389 100	2 037 600
- Régularisation des sommes non distribuables	699	1 617	7 286
- Régularisation des sommes distribuables	5 606	13 789	45 251
b - Rachats	(469 541)	(96 975)	(1 795 868)
- Capital	(453 700)	(93 300)	(1 739 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 691)	(386)	(6 123)
- Régularisation des sommes distribuables	(14 150)	(3 289)	(50 345)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(250 357)	326 104	296 128
AN 4 - ACTIF NET			
a - en début de période	2 389 905	2 093 777	2 093 777
b - en fin de période	2 139 548	2 419 881	2 389 905
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS			
a - en début de période	23 208	20 226	20 226
b - en fin de période	20 619	23 184	23 208
VALEUR LIQUIDATIVE	103,766	104,377	102,978
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	0,77%	0,83%	2,49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2021 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les Bons du Trésor à Court Terme, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale-intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 1 547 330 dinars au 31 mars 2021, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
Obligations		387 500	393 273	18,29%
EO ATB SUB 2017 CAT A	1 500	120 000	120 386	5,60%
EO ATB SUB 2017 CAT A	500	40 000	40 129	1,87%
EO HL 2015-02 B	1 750	70 000	70 048	3,26%
EO UIB 2009/1	3 500	157 500	162 710	7,57%
Bons du Trésor Assimilables		1 033 988	1 044 963	48,59%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	371 925	17,29%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	36 942	1,72%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 081	0,98%
BTA-5,6% Août22	200	196 000	203 575	9,47%
BTA-5,6% Août22	400	400 000	411 440	19,13%
Titres OPCVM		105 351	109 094	5,07%
AL HIFADH SICAV	1 036	105 351	109 094	5,07%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		1 526 839	1 547 330	71,95%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 601 570 dinars au 31 mars 2021, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2021	% Actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES		400 436	420 487	19,55%
BTCT_52S_25-05-2021_7,05%	430	400 436	420 487	19,55%
DISPONIBILITES		181 083	181 083	8,42%
TOTAL GÉNÉRAL		581 519	601 570	27,97%

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 mars 2021, le ratio susvisé s'élève à 8,42%.

4.1.4 Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 mars 2021 une valeur comptable de 1 967 817 DT, soit 91,50% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires	Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	BTCT		
ETAT		1 044 963		420 487	1 465 450	68,14%
ATB	160 515				160 515	7,46%
HL	70 048				70 048	3,26%
UIB	162 710				162 710	7,57%
AL HIFADH SICAV			109 094		109 094	5,07%
Total	393 273	1 044 963	109 094	420 487	1 967 817	91,50%

4.1.5. Autres actifs

Ce poste présente au 31 mars 2021 un solde de 1 714 dinars contre 1 846 dinars au 31 mars 2020 et se détaille comme suit :

	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Autres débiteurs (Retenue à la source/EO)	20	828	20
Autres débiteurs (Retenue à la source/BTA)	1 694	1 019	1 694
Total des autres actifs	1 714	1 846	1 714

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31 mars 2021 un solde de 5 253 dinars contre 5 106 dinars au 31 mars 2020 et se détaille comme suit :

	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Dépositaire	1 761	1 775	1 795
Gestionnaire	3 492	3 331	3 628
Total des opérateurs créditeurs	5 253	5 106	5 423

4.1.7. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 31 mars 2021 un solde de 5 813 dinars contre 8 740 dinars au 31 mars 2020 et se détaille comme suit :

	31/03/2021	31/03/2020	31/12/2020
Impôts à payer (*)	(125)	(110)	(162)
Commissaire aux comptes	3 754	6 211	2 968
CMF (Redevance & Publication)	1 598	2 095	899
Retenue à la source à payer	541	510	-
Charges à payer	45	34	28
Total des autres créditeurs divers	5 813	8 740	3 733

(*) Il s'agit d'un surplus de TCL déclaré par rapport au stock réel

4.1.8. Capital social

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2020

Montant (en nominal)	2 320 800
Nombre de titres	23 208
Nombre d'actionnaires	306

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	194 800
Nombre de titres émis	1 948
Nombre d'actionnaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant (en nominal)	453 700
Nombre de titres rachetés	4 537
Nombre d'actionnaires sortant	19

Capital au 31 Mars 2021

Montant (en nominal)	2 061 900
Nombre de titres	20 619
Nombre d'actionnaires	291

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

–Capital en nominal au 31 Mars 2021	2 061 900
–Sommes non distribuables*	(70)
–Somme non distribuable des exercices antérieurs	8 059
Capital au 31 Mars 2021	2 069 889

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	922
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation de titres	-
Résultat non distribuable de la période :	922
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	699
Régularisation des S.N.D sur rachats	(1 691)
Régularisation des S.N. D	(992)
Sommes non distribuables	(70)

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2021 au 31.03.2021 à 18 337 dinars contre 21 118 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	18 337	21 118	68 999
Revenus des titres OPCVM	-	-	5 353
Total	18 337	21 118	74 352

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2021 au 31.03.2021 à 5 835 dinars contre 3 261 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des bons de trésor à court terme	5 835	3 261	18 729
Total	5 835	3 261	18 729

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2021 au 31.03.2021 à 5 252 dinars contre 5 106 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	3 491	3 331	13 892
Rémunération du dépositaire	1 761	1 775	7 140
Total	5 252	5 106	21 032

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.01.2021 au 31.03.2021 à 1 763 dinars contre 1 747 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Période du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevance CMF	587	560	2 335
Rémunération commissaire aux comptes	786	795	3 197
Publicité et publications	320	324	7 008
Agios, frais bancaires et autres charges	18	17	281
Impôts et taxes	52	51	201
Total	1 763	1 747	13 022

5. Rémunération du dépositaire et du gestionnaire

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.